

Cuba met l'accent aux Nations Unies sur le manque d'autonomie de la Cour Internationale de Justice



La Havane, 6 novembre (RHC).- Cuba a relevé à New York que l'envoi de cas par le Conseil de Sécurité à la Cour Pénale Internationale, démontre fréquemment le manque d'indépendance du tribunal dont le siège est à La Haye.

Au cours d'une session de l'Assemblée Générale de l'ONU sur cette instance judiciaire, le directeur de Droit International du ministère cubain des Affaires étrangères, Manuel Pérez, a expliqué que les événements de ces dernières années confirment la nécessité d'une institution avec autonomie conduisant à la lutte contre l'impunité des crimes plus graves.

Le diplomate cubain a signalé à ce propos qu'une telle situation dénature l'essence de la juridiction de la Cour et viole le principe d'indépendance des organes juridictionnels, la transparence et l'impartialité dans l'administration de justice.

Manuel Pérez a réaffirmé la position de Cuba en faveur de l'établissement d'une juridiction pénale internationale impartiale, non sélective, efficace, juste, complémentaire des systèmes nationaux de justice et exempte de subordinations à des intérêts politiques pouvant en dénaturer l'essence.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/75081-cuba-met-laccent-aux-nations-unies-sur-le-manque-dautonomie-de-la-cour-internationale-de-justice>



Radio Habana Cuba